

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2000-0905/PR/MI portant fermeture des établissements de boissons alcoolisés pendant la période du Ramadan.

n° 2000-0905/PR/MI

Ministère
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Date de publication
27 novembre 2000

Numéro JO
n° 22 du 30/11/2000

Date du numéro
30 novembre 2000

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La constitution du 15 septembre 1992

VU Le décret n°99-0059/PRE du 12 mai 1999 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions

VU La délibération n°47/7°L du 07 juillet 1969 rendu applicable par l'arrêté n°69-1097/SG/CG du 12 juillet 1969, article 5

VU L'arrêté n°69-1098/SG/CG du 15 juillet 1969 fixant les conditions d'attribution de l'autorisation administrative d'exercer le commerce de boissons

Sur proposition de Monsieur le Ministre de l'Intérieur ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Pendant la période du Ramadan tous les restaurants dancing ci-dessous seront fermés de jour comme de nuit : 1) Restaurant New Delhi 2) Restaurant le Pharaon 3) Restaurant le Pacha 4) Restaurant la Galaxie 5) Restaurant le Casablanca 6) Restaurant le Marais 7) Restaurant le Baobab 8) Restaurant Aquarium 9) Restaurant la Plantation 10) Restaurant Nîmes 11) Restaurant Oasis 12) Restaurant Las Vegas 13) Restaurant le Golf 14) Restaurant Calypso 15) Restaurant la Fontaine 16) Restaurant la Galette Bretonne 17) Restaurant Mickey Bar 18) Restaurant Historil 19) Restaurant Ambassador 20) Restaurant Scotch 21) Restaurant le Grillon 22) Restaurant Bowling Tout Restaurant qui aura tenté de servir durant le mois du Ramadan sera frappé d'une mesure Administrative de fermeture définitive.

Article 2

Le Ministre de la Justice et le Ministre de l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent Arrêté.

Article 3

Le présent Arrêté sera applicable dès sa publication qui aura lieu selon la procédure d'urgence. Il sera également publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Par le Président de la République
chef du Gouvernement Signé P.O le Ministres des Affaires Présidentielles et chargé de la Promotion des Investissements*

OSMAN AHMED MOUSSA